

Chenil et écurie de Keriounan  
Règlement de la pension « chats »  
Saison 2019 -2020 À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019

**Horaires d'ouverture**

Du lundi au samedi, ouvert de 17h00 à 19h00.  
fermé le dimanche et jours fériés  
Aucun chat ne sera accueilli ou repris en dehors de ces horaires.

**Identification**

L'identification du pensionnaire est obligatoire soit par tatouage ou transpondeur électronique (puce).

**Vermifugation**

Elle devra être faite quelques jours avant le séjour. Si vous avez oublié de vermifuger votre compagnon,  
n'oubliez pas de nous le signaler.

**Traitement anti-parasites**

Également souhaité quelques jours avant l'accueil de votre compagnon. Si nous remarquons la présence de petits intrus indésirables lors de l'accueil de votre chat, un traitement sera effectué par nos soins et facturé en supplément (5 euros).

**Vaccinations**

**La vaccination est obligatoire pour tous les chats fréquentant la chatterie de Keriounan.**

Nous demandons donc le carnet de santé à jour des vaccins suivants:

**P H C CHLAM L (typhus, coryza, leucose féline, chlamydie) + rage (si le chat provient d'un département infesté)**

Vaccins datant de moins d'un an, y compris séjour à la pension

**Documents à fournir lors du dépôt de votre chat**

Carnet de santé à jour (voir ci-dessus)

Carnet de tatouage ou transpondeur.

**Tarifs**

*Forfait journalier/chat .....10.00 HT*

Le tarif comprend l'hébergement en pension complète (nourriture, fourniture de litière...)

Nous tolérons que vous puissiez fournir l'alimentation pour certains chats difficiles ou ayant une alimentation spécifique. Il n'y a cependant pas de réduction de tarif pour cette pratique.

Le chauffage est facturé en supplément (2 euros/jour ht)

Facturation du jour d'arrivée et du jour de départ de votre chat (boîte réservée)

Si la période initialement prévue est écourtée, le montant total de la période fixée est facturé et du.

Nous demandons un acompte de 50% à la réservation (qui ne sera pas remboursé si annulation inférieure à 15 jours avant la date prévue). Le solde est à régler lorsque le chat est déposé.

**Remises**

Remise de 5% pour 2 chats, 10% pour 3 chats.

Nous proposons également des remises pour les séjours longue durée (nous consulter)

**Hébergement**

Votre chat est hébergé dans un bungalow entièrement isolé. Chaque animal dispose d'une boîte individuelle avec bac à litière, panier, alimentation et eau régulièrement renouvelée.

Les boîtes sont nettoyées et désinfectées quotidiennement.

Les chats sont sortis individuellement à l'intérieur du bungalow ou ils disposent d'arbres à chats,

perchoirs et jouets divers. (1 heure/jour environ).

Les couvertures ou objets personnels du chat sont admis et conseillés pour rassurer l'animal et lui permettre une meilleure adaptation à son nouvel univers.

### **Prestations annexes**

Shampooing + séchage.....	15 euros ht
Déplacement chez le vétérinaire.....	15euros ht
Soins particuliers ou spécifiques (médications, traitements).....	3 euros ht/jour

\*tva 20% en sus.

Nous nous réservons le droit de refuser un chat qui se révélerait malade ou contagieux.

Si le vétérinaire doit être consulté durant le séjour, les frais occasionnés sont à la charge du propriétaire du chat avec justificatif des soins et ordonnance.

***Important: Toute personne autre que le propriétaire qui viendra chercher un pensionnaire ne pourra le faire que sur présentation d'une pièce d'identité. La pension de Keriouan devra en avoir été avertie au préalable par le propriétaire.***

***Cette mesure pour empêcher les vols d'animaux de race inscrits au LOOF qui se produisent régulièrement.***

**Toute admission d'un pensionnaire implique de la part de son propriétaire l'acceptation du présent règlement.**